AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
http://ageconsearch.umn.edu
aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

INRA SCIENCES SOCIALES

RÉSULTAT DE RECHERCHES

N° 3-4/2014 NOVEMBRE 2014

RECHERCHES EN ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES

Les coûts cachés de l'assurance veuvage informelle

Les mécanismes intrafamiliaux d'assurance apparaissent comme un des aspects de la solidarité supposée caractériser les économies des pays en développement, avec comme seul coût pour les bénéficiaires celui de la réciprocité. Par conséquent, les coûts non monétaires des mécanismes d'assurance informelle présents dans ces pays sont généralement ignorés. Si, en réalité, la réciprocité ne constitue pas le seul coût, on sous-estime alors le gain potentiel en bien-être permis, par exemple, par l'introduction de filets de sécurité sociaux. Le fait que des coûts éventuels puissent prendre une forme non monétaire et ne pas être une contrepartie directe de l'assurance rendent leur mise en évidence difficile. Notre étude s'intéresse au cas particulier de l'assurance veuvage au Sénégal. Grâce à des données originales de l'enquête « Pauvreté et Structure Familiale » collectées au Sénégal, nous montrons que les femmes dont le mari a eu des enfants d'un précédent mariage diminuent l'écart entre les naissances jusqu'à avoir un garçon.

Les fils comme assurance-veuvage informelle

Au Sénégal, les femmes sont très exposées au risque de veuvage, en particulier du fait d'une différence d'âge généralement importante entre époux. Les femmes ont en moyenne 10 ans de moins que leur mari. La question de savoir comment les femmes peuvent faire face à l'impact du veuvage sur leur niveau de vie est par conséquent importante. Les mécanismes formels sont quasi inexistants : les marchés financiers et d'assurance sont très imparfaits, il n'y a quasiment pas de filet de sécurité sociaux (sauf pour les veuves de fonctionnaires qui touchent une pension égale au quart du salaire de leur défunt mari) et il est plus difficile pour les femmes seules de gagner leur vie et en particulier de se payer un logement.

Les veuves peuvent toutefois bénéficier du soutien de leur famille dans le cas où leur mari décède. Elles peuvent soit être épousées par un frère de leur époux dans le cadre du lévirat, soit être suffisamment soutenues par leurs enfants pour avoir une situation un peu plus indépendante. Pour les femmes, rester dans la maison du défunt est un gage d'autonomie : cela leur permet d'éviter l'obligation de se remarier, ou en cas de remariage, l'obligation d'aller résider en permanence au domicile principal de leur nouveau mari.

Atteindre cette situation n'est cependant pas simple. En effet, au Sénégal, en cas de décès d'un homme, ses enfant héritent mais pas son épouse. Les règles d'héritage, conformes à la pratique musulmane et aux traditions patrilinéaires, excluent de facto les femmes de l'héritage de leur mari. Ce sont les enfants qui héritent, les filles recevant une part deux fois moindre que celle des garçons. Une veuve dépend donc de ses enfants, et en particulier de ses fils, pour accéder aux ressources de l'époux décédé ; elle ne peut rester dans la maison que si ses enfants en héritent. Or, les enfants que le mari a eus d'un précédent mariage sont en compétition sur l'héritage, ayant les mêmes droits que les enfants du mariage le plus récent. De ce fait, le nombre et le sexe des enfants de la veuve, par rapport au nombre et au sexe des enfants que le mari a pu avoir avant leur mariage, déterminent la part des ressources du défunt à laquelle la veuve pourra avoir accès. In fine, cela détermine aussi la possibilité qu'elle aura de continuer à résider dans la maison. Ainsi, une femme doit s'assurer que ses propres enfants sont en nombre suffisant (et en particulier qu'elle a assez de fils) pour ne pas être dépossédée en cas de veuvage. Les femmes peuvent donc avoir une incitation à être fréquemment enceintes de façon à maximiser le nombre de garçons auxquels elles donnent naissance.

Le coût pour la santé de cette assurance informelle

En utilisant une méthodologie développée notamment par des démographes, des modèles de durée paramétriques ou non paramétriques (voir encadré) pour expliquer les intervalles de naissance, nous montrons que les femmes dont le mari a eu des enfants d'un précédent mariage accélèrent leur fécondité jusqu'à donner naissance à un garçon. Nos résultats indiquent que les femmes dont le mari a eu des enfants d'un précédent mariage, et qui n'ont elles-mêmes pas de garçon, ont une probabilité d'avoir des naissances en succession rapide (avec moins de 24 mois d'écart) jusqu'à deux fois supérieure à celle des autres femmes. En l'absence de rivaux pour l'héritage, la composition par sexe des premières naissances n'a aucun impact sur les intervalles de naissances des enfants suivants.

Encadré méthodologique sur les données et le modèle

Nos données proviennent de l'enquête ménage « Pauvreté et Structure Familiale », une enquête représentative menée auprès de 1 800 foyers sénégalais en 2006-2007. Cette enquête permet d'identifier, pour une femme donnée, le nombre et le sexe des enfants que son mari a eu d'un précédent mariage. C'est très important car on trouve que parmi ces enfants d'un premier lit, les 2/3 ne vivent pas avec leur père ; donc utiliser une enquête ménage standard nous aurait amené à sous-estimer largement le nombre de rivaux, voire à ignorer leur existence.

Edité par le Département Sciences sociales, agriculture et alimentation, espace et environnement de l'Institut National de la Recherche Agronomique
Mission Publications : 4 allée Adolphe Bobierre - CS 61103 35011 Rennes Cedex
Directeur de la publication : Alban Thomas – Rédaction : Sophie Drogué (Rédactrice en chef)
Reproduction partielle autorisée avec mention de l'origine

Les modèles de durée permettent d'analyser le temps qui s'écoule entre deux événements en traitant correctement le phénomène de censure (dans notre cas, le fait que la plupart des femmes auront d'autres enfants après l'enquête). Ils reposent sur l'estimation d'une fonction de survie qui prédit la durée entre deux naissances en fonction du sexe des premiers-nés et de la présence ou non de rivaux. Nous utilisons deux méthodes d'estimation : un modèle de Cox, qui suppose le même hasard de base pour tous les individus et une augmentation du risque d'une naissance supplémentaire lié au fait de n'avoir que des filles qui ne dépend pas du temps écoulé depuis la naissance précédente, et un modèle entièrement paramétrique multi-périodes qui permet d'introduire de l'hétérogénéité dans le hasard de base, de modéliser explicitement la probabilité d'arrêter d'avoir des enfants.

La ressource principale en jeu semble bien être la maison du mari, quand c'est aussi la résidence de la femme. Ainsi, l'accélération de la fécondité n'est pas détecté pour les femmes qui ne résident pas avec leur mari (une situation fréquente au Sénégal, surtout quand ce n'est pas le premier mariage de la femme), ni pour celles qui ne sont pas mariées au chef de ménage (dont le mari n'est donc pas le propriétaire de la maison occupée). Par ailleurs, il est beaucoup plus fort chez les plus pauvres, qui n'ont vraisemblablement pas d'alternative satisfaisante à la résidence dans la maison de leur mari après le décès de celui-ci. Enfin, cet effet est maximal après la naissance du troisième enfant si les trois premiers sont des filles.

Le tableau ci-dessous reporte les intervalles de naissances et les probabilités que ces intervalles soient inférieurs à 24 mois calculés à partir des effets estimés à l'aide du modèle paramétrique de durée. Il apparait clairement que les femmes sans garçon ont tendance à rapprocher les naissances, mais si cet effet n'est pas statistiquement significatif en l'absence de rivaux, il est très fort (et significativement plus fort) quand le mari a eu des enfants d'un précédent mariage, qui sont les rivaux en matière d'héritage.

Femmes co-résidentes	**Avec au moins un garçon Sans rival**	**Sans garçon Sans rival**	**Avec au moins un garçon Avec au moins un rival**	**Sans garçon Avec au moins un rival**
Intervalles de naissances espérés, en mois	38,1	37,6	37,8	27,1
Probabilité de naissances rapprochées (<24 mois)	20,5%	21,1%	20,8%	42,7%
Femmes co-résidentes pauvres	**Avec au moins un garçon Sans rival**	**Sans garçon Sans rival**	**Avec au moins un garçon Avec au moins un rival**	**Sans garçon Avec au moins un rival**
Intervalles de naissances espérés, en mois	35,5	33,3	40,8	23,6
Probabilité de naissances rapprochées (<24 mois)	22,8%	26,4%	16,4%	56,1%

Le coût en santé de s'assurer par la fécondité pour ne pas être dépossédée en cas de décès du mari ne concerne donc que les femmes dont les enfants sont en concurrence pour l'héritage de leur père avec des enfants d'un lit précédent, mais il est potentiellement très fort. En effet, les risques sanitaires associés à des grossesses trop fréquentes sont bien documentés dans la littérature médicale sur les pays du Sud (Conde-Agudelo et al., 2006, Conde-Agudelo et Belizan, 2000) et augmenter les intervalles de naissances au-delà de 24 mois est un objectif affiché de beaucoup de programmes de planning familial. Du point de vue des enfants, un intervalle de naissance trop court avec l'enfant précédent accroît les risques de naissance avant terme, de décès in utero ou immédiatement après la naissance. Au Sénégal, les enfants nés moins de deux ans après leur ainé, ont une probabilité 2,4 fois plus élevée de décéder dans l'enfance que les autres. Pour les mères, cela accroit le risque de complications pendant la grossesse et de décès en couche.

Au final, nous montrons qu'il n'y a pas de préférence pour les garçons qui se reflète dans les comportements de fécondité sauf pour les femmes dont les enfants ne sont pas les seuls prétendants à l'héritage de leur père. Le besoin d'assurance veuvage semble donc bien jouer un rôle dans les choix de fécondité pour les femmes qui, en cas de veuvage, seraient les plus à risque de perdre leur accès aux ressources de leur mari.

Les échecs répétés des tentatives des programmes de planning familial pour augmenter les intervalles de naissances pourraient bien être en partie expliqués par le fait que, même informées des risques, les femmes ont besoin d'accélérer leurs grossesses pour s'assurer contre un autre risque, celui d'être une veuve sans ressources.

Réduire la dépendance des femmes à l'égard de leurs enfants en cas de veuvage pourrait aider à atteindre les objectifs publics en termes de santé maternelle et infantile. Plusieurs types de réformes pourraient être utile à cette fin : changer les lois sur l'héritage de façon à garantir un héritage à l'épouse quelque soit le nombre et le sexe de ses enfants ; étendre le système de pension de veuvage à une population plus large que les seules veuves de fonctionnaires et éventuellement, promouvoir l'établissement de mécanismes d'assurance formels.

Sylvie Lambert (auteur de correspondance) INRA, UMR1393 PjSE, F-75014 Paris, France
sylvie.lambert@psemail.eu
Pauline Rossi PSE, CREST, F-75014 Paris, France
pauline.rossi@ensae.fr

Pour en savoir plus

Conde-Agudelo A., Belizan J.M. (2000). Maternal morbidity and mortality associated with interpregnancy interval: Cross sectional study. *British Medical Journal* 321, 1255-1259.

Conde-Agudelo A., Rosas-Bermudez A., Kafury-Goeta A.C. (2006). Birth spacing and risk of adverse perinatal outcomes: A meta-analysis. *The Journal of the American Medical Association*, 295(15), 1809-1823.

Lambert S., Rossi P. (2014). Sons as widowhood insurance: Evidence from Senegal. PSE document de travail 2014-05.